Nations Unies E/HLPF/2020/3/Add.5

Conseil économique et social

Distr. générale
3 juin 2020
Français
Original : arabe

Forum politique de haut niveau pour le développement durable
Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
7-16 juillet 2020
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*
Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable

Contribution sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet ci-après la contribution sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe établie par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à l'intention du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

*E/HLPF/2020/1

20-07425 (F) 190620 240620

Merci de recycler

Contribution sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe

Introduction

Le Forum arabe pour le développement durable est le principal mécanisme régional chargé du suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe et des progrès accomplis à cet égard. Il est organisé chaque année, dans le cadre d'une collaboration étroite entre la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des États arabes, partenaire essentiel dans l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région arabe, et de l'action conjointe menée à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement, conformément à la demande du Secrétaire général tendant à une plus grande cohérence et à la multiplication des synergies dans le système à l'échelle régionale. Le Forum arabe tient une place importante au niveau mondial car, par les textes issus de ses réunions, il représente la voix de la région lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le rapport établi à l'issue du Forum arabe consigne les messages clefs formulés dans le cadre du dialogue régional au sujet des possibilités offertes, des difficultés rencontrées et des priorités définies dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

Depuis 2016, les messages issus du Forum arabe sont communiqués chaque année au forum politique de haut niveau. Toutefois, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a changé la donne et il a été convenu de reporter le Forum arabe initialement prévu du 7 au 9 avril 2020 à une date ultérieure. Le programme de travail du Forum sera revu afin de prendre en considération les difficultés résultant de la pandémie de COVID-19 ainsi que les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie et ses effets sur les progrès sur la voie du développement durable dans la région arabe.

Le présent document a été établi pour faire entendre la voix de la région lors du forum politique de haut niveau qui se tiendra du 7 au 16 juillet 2020 à New York. On y trouvera les messages clefs issus des consultations qui ont eu lieu avec des représentantes et représentants des États arabes dans le cadre de deux ateliers régionaux sur les examens nationaux volontaires*. La CESAO a organisé ces ateliers en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes. Les messages clefs rendent compte des priorités et des vues de la région concernant la mise en œuvre et les moyens d'exécution du Programme 2030 et les mécanismes permettant de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays de la région. L'accent est mis sur le suivi et l'examen à l'échelle nationale ainsi que sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les États arabes dans le cadre de l'examen et par la suite.

Les messages figurant dans le présent document s'appuient sur ceux qui ont été formulés lors des réunions du Forum arabe pour le développement durable organisées au cours des cinq années précédentes, sur les engagements pris à l'issue des consultations tenues entre les différents partenaires de développement et sur les messages communiqués au forum politique de haut niveau en 2016, 2017, 2018 et 2019. Chaque année, les messages sont axés sur des questions essentielles qui restent des enjeux majeurs pour la région car elles ont des répercussions sur la réalisation de

* L'atelier régional sur les examens nationaux volontaires dans la région arabe, tenu à Beyrouth les 10 et 11 octobre 2019, et l'atelier régional sur les examens nationaux volontaires dans la région arabe consacré au renforcement des partenariats, tenu au Caire les 26 et 27 avril 2020.

progrès en matière de développement durable. On citera notamment les guerres, l'instabilité politique et l'occupation israélienne de territoires arabes. Comme les années précédentes, les messages ci-après soulignent que la paix et la sécurité et la fin de l'occupation sont des conditions essentielles pour assurer un développement durable inclusif et équitable nécessitant l'appui de l'Organisation et de la communauté internationale.

Messages clefs

A. Approches gouvernementales et plans nationaux de développement

1. Des progrès notables ont été accomplis dans l'intégration du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans les activités des structures institutionnelles et leur prise en compte dans les priorités nationales, comme il ressort des résultats d'un suivi effectué à ce sujet. Cependant, des problèmes persistent en ce qui concerne la coordination de la mise en place de politiques intégrées et le réexamen des budgets et des cadres de financement.

2. L'intégration du Programme 2030 dans les activités des institutions est déterminante pour assurer la bonne mise en œuvre du Programme à l'échelon national. Il faut donc que la responsabilité du suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 soit assumée par les gouvernements, au plus haut niveau. À cette fin, des structures gouvernementales spécialisées doivent être créées, par exemple un comité ministériel chargé de la coordination ou des commissions ou groupes de travail sectoriels ou techniques.

3. Pour coordonner les différentes stratégies sectorielles et les harmoniser avec les stratégies globales de développement des pays, les institutions publiques doivent coopérer entre elles à différents niveaux afin d'adopter, comme il est demandé dans le Programme 2030, une approche intégrée du développement qui tienne compte du caractère indissociable des objectifs de développement durable, en vue de mieux coordonner les politiques et programmes de mise en œuvre et d'assurer la complémentarité des résultats et des moyens de mesure.

4. Le Programme 2030 favorise l'élaboration de plans nationaux de développement conformes aux principes du développement durable et aux 17 objectifs de développement durable. Ces plans doivent se traduire par des projets et programmes disposant de leur propre budget et stratégie de financement afin de répondre aux priorités nationales.

B. Principles du Programme 2030 : données ventilées, égalité des sexes et ne laisser personne de côté

5. La région arabe doit remédier au manque de données, notamment de données ventilées de grande qualité utiles à l'élaboration de politiques inclusives. Pour ce faire, il importe de renforcer les capacités statistiques nationales, de conduire des enquêtes périodiques et de renforcer la coordination et la coopération entre l'ensemble des pouvoirs publics et les organismes de statistique. Il faut en outre établir et alimenter des bases de données centralisées et rechercher des sources novatrices de données.

6. En ce qui concerne le développement inclusif préconisé dans le Programme 2030, les progrès restent au point mort dans la région arabe. Il faut conjuguer les efforts déployés dans le cadre des examens nationaux volontaires et adopter des instruments et des mécanismes efficaces en vue de déterminer quels sont les groupes

prioritaires et faire en sorte que les projets profitent à ceux qui en ont le plus besoin, en s'appuyant sur le principe consistant à ne laisser personne de côté.

7. Les questions de genre doivent être prises en compte dans les examens nationaux volontaires à la fois dans le cadre de l'examen et dans les analyses qui sous-tendent cet examen, y compris l'examen de l'objectif de développement durable n° 5 et de toutes les cibles pertinentes associées aux autres objectifs.

C. Partenariat, responsabilisation et appropriation nationale et locale

8. Les examens nationaux volontaires sont conduits essentiellement par les gouvernements, à l'exclusion de certaines parties dont la participation est limitée. Afin que ce processus soit inclusif, il faut trouver des stratégies efficaces, faire jouer un plus grand rôle aux autorités locales et régionales, nouer des partenariats avec les parties prenantes, favoriser la convergence de vues et proposer des moyens de recueillir les informations et les données émanant des partenaires de développement non gouvernementaux.

9. Pour faire face aux difficultés et aux problèmes rencontrés et ne laisser personne de côté, une grande crédibilité et une grande transparence s'imposent. Des partenariats efficaces et véritables doivent être établis entre les gouvernements et les parties prenantes, notamment le secteur privé, les parlements, la société civile, les centres de réflexion et de recherche et les associations caritatives, à toutes les étapes du développement, de la phase de planification à la mise en œuvre puis dans le cadre du suivi, de l'examen et de l'évaluation.

a) Le secteur privé doit faire siennes les notions relatives au développement durable et saisir l'occasion qu'offre le Programme 2030 de se développer dans de nouveaux domaines, ce qui requiert de faire évoluer les produits et l'emploi en se souciant de la durabilité, de renforcer les partenariats, de se tenir au fait des nouvelles politiques, de favoriser la stabilité des sociétés et des marchés et d'adopter un langage et des objectifs communs à la société ;

b) Les parlements doivent être représentatifs et légiférer en matière de développement, assurer un contrôle avant, pendant et après l'examen national volontaire, demander des comptes au pouvoir exécutif au sujet de la mise en œuvre du Programme 2030. À cet effet, ils doivent être en mesure de jouer leurs multiples rôles et il faut également faciliter la participation des députés au suivi du processus aux niveaux régional et mondial et renforcer la capacité des parlementaires de tisser des relations entre eux pour promouvoir le développement dans les pays arabes et de solliciter l'appui technique des entités des Nations Unies ;

c) La société civile doit participer à l'élaboration des concepts relatifs aux programmes de développement durable puis aux efforts d'appropriation nationale du Programme 2030, veiller à ce que les activités concernant l'appropriation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation, la responsabilisation et les ajustements soient menées de manière inclusive et reflètent la diversité de la société, pour concourir à la définition d'orientations et stratégies nationales davantage axées sur l'avenir que les précédentes, mieux adaptées et tenant plus compte de toutes les composantes de la société ;

d) L'indépendance des centres de réflexion et de recherche doit être assurée en priorité de sorte que les gouvernements puissent prendre des décisions en s'appuyant sur des informations fiables, des avis impartiaux et un ensemble d'options et ces centres doivent être dotés des fonds et des ressources nécessaires pour être en mesure de poursuivre leurs activités avec efficacité.

10. Des représentantes et représentants des principaux groupes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, doivent participer aux efforts de développement durable déployés dans le cadre des examens nationaux volontaires. Ils doivent être constamment consultés, de manière transparente et inclusive, à toutes les étapes du processus.

D. Accélération de la mise en œuvre, suivi et évaluation et recensement des lacunes

11. Le temps et l'attention voulus doivent être consacrés aux examens nationaux volontaires. Les recommandations et directives formulées dans le rapport établi à l'issue de l'examen doivent servir de base à la planification de l'étape suivante. Les institutions et les partenariats doivent faire l'objet d'un nouvel examen et des feuilles de routes doivent être établies aux fins de l'application des recommandations.

12. Des problèmes se posent en ce qui concerne la mobilisation des parties prenantes non gouvernementales et il faut donc mettre en place des mécanismes et des méthodes permettant une plus grande ouverture, plus de transparence et un véritable partenariat.

13. Il importe de faire connaître le Programme 2030 et les objectifs de développement durable et de faire savoir qu'il est utile de diffuser et de rendre publics les premiers examens nationaux volontaires à l'échelle nationale.

14. Les examens nationaux volontaires reflètent l'attachement des États au Programme 2030 et sont un moyen important de faciliter la mise en œuvre du Programme. C'est pourquoi les États ne devraient pas établir les rapports de manière hâtive mais devraient procéder à des autoévaluations après la présentation du premier examen afin de pouvoir tirer des enseignements de la première expérience, chercher à recueillir des avis à ce sujet et en tirer parti lors de l'examen suivant.

15. Les mécanismes régionaux et mondiaux, y compris les forums régionaux, jouent un rôle important dans le suivi et l'examen des progrès accomplis, une meilleure prise de conscience, le renforcement des capacités, la fourniture d'un appui technique, la multiplication des échanges de données d'expérience et le renforcement de l'apprentissage par les pairs. À cet égard, la CESAO a mis en place un réseau de spécialistes chargés des examens nationaux dans les États arabes.

16. Il importe de continuer d'organiser des ateliers régionaux dans la région arabe dans le cadre d'un partenariat entre les acteurs régionaux et internationaux chargés d'apporter l'appui technique nécessaire au renforcement des capacités dans les pays de la région en vue de surmonter les difficultés et obstacles rencontrés dans le cadre des examens nationaux volontaires et de mettre en œuvre le Programme 2030

E. Préparation et intervention dans les situations de crise et prochaines étapes

17. La décennie d'action (2019-2030), qu'il a été décidé d'engager par la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable tenu à New York les 24 et 25 septembre 2019 intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable », est un puissant moyen d'encourager l'ensemble des parties prenantes à redoubler d'efforts et à mobiliser les ressources nationales, régionales et internationales en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

18. Les institutions publiques doivent être renforcées et dotées de moyens. Elles doivent également bénéficier de l'appui de partenariats afin de pouvoir être plus

résilientes et en mesure de s'adapter aux situations d'urgence et aux crises et d'y faire face au moyen de programmes inclusifs visant à lutter contre la pauvreté et à garantir une couverture sanitaire et une protection sociale universelles ainsi que des possibilités d'emploi.

19. Il est essentiel que les États s'engagent à mettre en œuvre le Programme 2030 et respectent les principes qui y sont énoncés. En s'inspirant de ces principes et en s'employant à atteindre les objectifs de développement durable et les cibles associées, les pays et leurs populations pourront non seulement se relever de la pandémie de COVID-19 et faire face à ses répercussions mais aussi accroître leur résilience aux crises et autres bouleversements de tous types.